

Envoyé en préfecture le 31/10/2016 Reçu en préfecture le 31/10/2016 Affiché le

ID: 974-219740123-20161031-DE2016 52-AU

DECISION N° 52/2016

De conclure un contrat de location de terrain nu

Le Député-Maire de la Commune de Saint-Joseph,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122.22-5°,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 10 avril 2014,

DECIDE

Article 1er: De conclure un contrat de location de terrain nu sis à Saint-Joseph, Plaine des Grègues Parcelle cadastrée : AO 429.

Entre les soussignés :

- Le Bailleur : Madame VITRY Magalie Sandra épouse MONNERIE.
- Le Locataire: La Commune de Saint-Joseph représentée par son Député-Maire en exercice Monsieur Patrick LEBRETON,

Moyennant une indemnité forfaitaire de SEPT CENTS EUROS T.T.C. (700,00 €).

Le paiement du loyer s'effectuera le 20 du mois civil de référence.

Durée du contrat : 7 JOURS à compter du 08 novembre 2016.

Article 2: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre.

Fait à Saint-Joseph, le Le Député-Maire,

3 1 OCT. 2016

L'élu(e) délégué(e)

Christian LANDRY